

publié - Notifié le 08.09.2025

**MODIFICATION DE L'ARRETE DU MAIRE
PORTANT COMPOSITION DES MEMBRES
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

Le Maire de la Ville de Goussainville,

Vu le Code général des collectivités territoriale,

Vu l'article L. 123-6 du Code de l'action sociale et des familles,

Vue les articles R. 123-11, R.123-12 et R.123-15 du Code de l'action sociale et des familles,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2020-DCM-08A en date du 15 juillet 2020 fixant à 11 le nombre d'administrateurs du CCAS (Monsieur le Maire, membre de droit, 5 membres élus du Conseil Municipal et 5 membres nommés) et procédant à l'élection des 5 membres issus du Conseil Municipal,

Vu l'arrêté portant composition des membres du conseil d'administration du CCAS, avec l'accusé de réception de la sous-préfecture de sarcelles en date du 28/07/2020

Considérant qu'il convient de procéder à la nomination des 5 membres parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune,

Considérant la démission de Madame Morgane RIVIERE en date du 18 août 2025, en qualité de représentante des associations des personnes âgées et retraités du département (« Les Petits frères des pauvres »),

Considérant qu'il convient de modifier la composition des membres nommés,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale est composé des membres nommés suivants :

- Madame Danielle TYCHYJ, en qualité de représentante des associations familiales, sur proposition de l'UDAF,
- Monsieur Abdelhafid ABBACHE, en qualité de représentant des associations de personnes âgées et retraités du département (« Les petits Frères des Pauvres »),
- Monsieur Gilles PILARDEAU, en qualité de représentant des associations de personnes handicapées du département (« FNATH »),
- Madame Kadiatou SY, en qualité de représentante des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions (« Commerçants du Cœur »),
- Monsieur El-Houssine OUCHANI, en qualité de représentant des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions (« Conseils Citoyens de Goussainville »).

ARTICLE 2 : Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale est composé des membres nommés suivants :

Membres élus par délibération du Conseil Municipal n° 2020-DCM-08A du 15 juillet 2020 :

- Mme Kadidjatou DOUCOURÉ, Adjointe au Maire,
- Mme Séverine CHARENTON (ex Mme BOUGEAULT), Adjointe au Maire,
- Mme Nesrine HAJEJE, Adjointe au Maire,
- M. Jean-Marc LUSSOT, Adjoint au Maire,
- Mme Lucienne BUSSY, Conseillère municipale.

ARTICLE 3 : Conformément à l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles, la durée du mandat des membres nommés par le Maire est la même que celle du mandat des administrateurs issus du Conseil municipal.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera notifié à chacune des personnes concernées.

ARTICLE 5 : Monsieur le Préfet de Sarcelles et Monsieur le Maire de Goussainville, sont chargés chacun en ce qui concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 6 : Ces dispositions seront applicables à la date à laquelle le présent arrêté aura revêtu son caractère exécutoire.

ARTICLE 7 : Le présent arrêté sera :

- Affiché à la porte de la Mairie et publié sur le site de la Ville,
- Adressé à :
 - Monsieur le Préfet du Val d'Oise,
 - Monsieur le Sous-Préfet de Sarcelles,
 - Monsieur le Trésorier Principal de Garges les Gonesse-Sarcelles.

Le 03/09/2025

Le Maire,

Abdelaziz HAMIDA.

Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Le Maire soussigné, ATTESTE que le présent acte :

- a été reçu en Sous-Préfecture le : 08.09.25

- publié - notifié le : 08.09.25

A Goussainville, le : 08.09.25

Le Maire,

Pour le Maire
Par délégation de signature

Le Rédacteur

Fadwa MZIL

Hôtel de Ville

Place de la Charmeuse - BP 10030 - 95191 Goussainville